

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 3 avril 2023, à 16h05. La séance extraordinaire a été dûment convoquée conformément à la *Loi sur les cités et ville*.

Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Karine Simard sont également présents.

**Présences :** Marc Laurin, maire  
Jessy Croteau, conseiller  
Michelle Bernard, conseillère  
Mireille Thibault, conseillère  
Sylvie Boulet, conseillère  
Gabrielle Brisebois, conseillère

**Absences :** Marc Langlois, conseiller

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 avril 2023

2023-118

Il est proposé par Mme Mireille Thibault

Appuyé par Mme Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 avril 2023 tel que présenté.

**DÉPÔT DES DOCUMENTS**

2 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1281 décrétant une dépense de 395 000 \$ et un emprunt de 211 000 \$ pour l'aménagement paysager de Place des Migrations et l'aménagement du sentier du Marais

---

3 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1291 décrétant une dépense et un emprunt de 549 000 \$ pour l'acquisition d'un camion outil et d'un balai de rue

---

4 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1293 décrétant une dépense et un emprunt de 176 000 \$ pour la confection de plan et devis pour le projet de la mécanique du bâtiment de l'aréna municipal

---

**DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

5 Engagement au poste syndiqué cols blancs d'« Inspecteur municipal », à titre régulier temps complet

2023-119

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection à la suite du processus de recrutement pour l'engagement d'un candidat au poste d' « inspecteur municipal » à titre régulier temps complet;

Il est proposé par Mme Mireille Thibault

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager Monsieur Guillaume Fortin au poste syndiqué cols blancs d'« inspecteur municipal », à titre régulier temps complet, aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny. Cet engagement prend effet suivant entente avec la directrice des ressources humaines.

De transmettre copie de la présente résolution à M. Guillaume Fortin, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD), de même qu'au Service des ressources humaines, au superviseur aux permis et aux inspections et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

## **DOSSIER(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES**

### **6 Adjudication de contrat - Fourniture de regards, de puisards et de conduites de béton**

2023-120

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de regards, de puisards et de conduites de béton dans le cadre de la réfection de la 3<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue Jacques-Lelièvre;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, deux fournisseurs ont présenté une offre, soit JM Turcotte inc. et Fortier 2000 Ltée;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Fortier 2000 Ltée le contrat pour la fourniture regards, de puisards et de conduites de béton dans le cadre de la réfection de la 3<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue Jacques-Lelièvre, au prix de 601 656,75 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis.

Que les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Fortier 2000 Ltée, de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

### **7 Adjudication de contrat - Fourniture de matériaux granulaires et de remblai**

2023-121

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de matériaux granulaires et de remblai;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, quatre fournisseurs ont présenté une offre, soit Gestion Gilbert Thibault inc, Les Concassés de Cap inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. et Les Entreprises JRMorin inc.;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Gabrielle Brisebois

## ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger les contrats suivants pour la fourniture et la livraison au chantier des matériaux granulaires et de remblai nécessaires aux divers travaux municipaux, soit :

- à Gestion Gilbert Thibault inc. :

- contrat pour la fourniture et la livraison de matériau granulaire pour assise et enrobage (CG-14), soit l'item 2 du bordereau de soumission, au prix de 11,45 \$ la tonne métrique, plus toute taxe applicables;
- contrat pour la fourniture et la livraison de matériau granulaire pour sous-fondation de chaussée (MG-112), soit l'item 3 du bordereau de soumission, au prix de 11,25 \$ la tonne métrique, plus toute taxe applicable;
- contrat pour la fourniture et la livraison de terreau, soit l'item 7 du bordereau de soumission, au prix de 28,00 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables.

- à Les Concassés du Cap inc.:

- contrat pour la fourniture et la livraison de matériau granulaire pour fondation de chaussée (MG20), soit l'item 1 du bordereau de soumission, au prix de 14,75 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour la fourniture et la livraison de pierre nette 20 mm (3/4), soit l'item 5 du bordereau de soumission, au prix de 16,95 \$ la tonne métrique, plus toutes taxes applicables;
- contrat pour les frais de disposition du béton sans armature, soit l'item 9 du bordereau de soumission, au prix de 13,50 \$ la tonne métrique, plus toute taxe applicable;
- contrat pour les frais de disposition du béton avec armature, soit l'item 10 du bordereau de soumission, au prix de 26,00 \$ la tonne métrique, plus toute taxe applicable;
- contrat pour les frais de disposition d'enrobés bitumineux, soit l'item 11 du bordereau de soumission, au prix de 6,00 \$ la tonne métrique, plus toute taxe applicable.

- à Les Entreprises JRMorin inc.:

- contrat pour la fourniture et la livraison de matériau de remblai B, soit l'item 6 du bordereau de soumission, au prix de 8,50 \$ la tonne métrique, plus toute taxe applicable;
- contrat pour la fourniture et la livraison de terre végétale, soit l'item 8 du bordereau de soumission, au prix de 28,80 \$ la tonne métrique, plus toute taxe applicable.

le tout, conditionnellement à l'obtention des certificats de conformité exigés aux documents de soumission à l'égard de ces items, le cas échéant. Pour chacun de ces items, les soumissions de ces adjudicataires sont les plus basses conformes au devis d'appel d'offres.

Que les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission des différents adjudicataires et la présente résolution constituent le contrat liant ces derniers et la Ville de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution aux adjudicataires de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

## 8 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

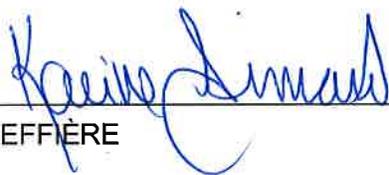
## 9 Levée de la séance

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet,

Appuyé par Mme Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 3 avril 2023, à 16h10.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023.



MAIRE